

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

DU 3 OCTOBRE 2023

Affaire suivie par A. BENOIT

PV 2023-10-03

Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers en date du 26 septembre 2023, le Conseil d'Institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 3 octobre 2023.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, Professeur d'université, INSPÉ site de la Vienne
- Mme Elvire DIAZ, Professeure d'université, Faculté de lettres et langues
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de conférences, INSPÉ site de la Vienne
- M. Bruno DEFEVER, IGE, INSPÉ Site de la Vienne
- Mme Magali MOUCHARD, SAENES, INSPÉ site de la Vienne
- M. Nathan DEBERGE, Étudiant M2 Encadrement éducatif
- M. Lorris GIRARDEAU, Étudiant M2 1er degré
- Mme Carla NADIN, Étudiante M2 Encadrement éducatif
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M2 1er degré

Membres représentants de l'université de Poitiers :

Aucun membre présent

Personnalités extérieures :

- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie- Inspectrice Pédagogique Régional IAIPR Anglais, académie de Poitiers
- M. Michel FAYOL, Professeur émérite, membre du CSEN, Président du Conseil d'Institut
- M. David FEVIN, Directeur de l'EAFC, académie de Poitiers
- M. François GEOFFRIAU, Responsable formations MEEF
- M. François DEBIEN, mandataire du Conseil d'Administration de la MAIF
- Mme Mélanie VAILLANT, Administratrice MGEN

Étaient représentés :

- M. Etienne DOUAT, Maître de conférences, INSPÉ, Site de la Vienne
- Mme Sandrine DIEBOLT, PRAG français, INSPÉ site de Poitiers
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, INSPÉ site de la Vienne
- M. Julien CELLE, PRCE, INSPÉ Site de la Vienne
- Mme Laure JOUVE, PRCE, INSPÉ, Site de la Vienne
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M1 1er degré à son départ à 10h00
- M. Lorris GIRARDEAU, Étudiant M1 1er degré à son départ à 10h00
- Mme Christine GASTAUD, Directrice Adjointe, Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IHEEF)
- Mme Emmanuelle AURAS, Vice-Présidente "personnalisation des parcours de formation"
- M. Gilles RADENAC, Directeur-adjoint à la pédagogie
- M. Yannick BLANDIN, Assesseur à la pédagogie de la Faculté des sciences du sport

B) Membres invités :

Étaient présents

- M. Victor MILLOGO, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation
- Mme Stéphanie NETTO, responsable master MEEF PIF
- Mme Frédérique VRAY, Responsable des services administratifs, INSPÉ académie de Poitiers

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2. Points d'information sur : la signature de la convention cadre, la révision des statuts de l'INSPÉ et les recommandations du COSP du 12 septembre 2022,
3. Point sur l'organisation des élections pour le renouvellement du CI,
4. Présentation du référentiel pédagogique administratif 2022-2023 (qui sera annexé au procès-verbal de la séance du 13 juin 2023),
5. Présentation et examen en séance du budget prévisionnel 2024 de la composante INSPÉ (UP),
6. Évolution de la mobilité internationale des étudiants de l'INSPÉ,
7. Mise en œuvre des conseils de perfectionnement,
8. Questions diverses.

La séance est ouverte par le Président du Conseil d'institut à 9h20.

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants présents : 15 en début de séance puis 12 au moment du vote du budget prévisionnel

Nombre de procurations : 9 + 2 à partir de 10h00 au départ des étudiants représentants + 1 procuration de David FEVIN à partir de 11h - 1 au départ de David FEVIN qui avait procuration (Christine GASTAUD) = 11 procurations au moment du vote du budget prévisionnel.

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Points d'information sur la signature de la convention cadre, la révision des statuts de l'INSPÉ et les recommandations du COSP du 12 septembre 2023

La convention cadre a été transmise aux différents services juridiques des universités et du Rectorat et a été complétée pour la partie RGPD. Il reste un point de précision à apporter quant à la participation des étudiants de la Rochelle aux opérations électorales de l'Université de Poitiers. Il est noté que le fond n'a pas été modifié.

La convention cadre va être signée le jeudi 5 octobre 2023 à 15 h à l'INSPÉ à l'occasion du Forum des métiers de l'éducation des 5 octobre (Campus de Poitiers) et 12 octobre 2023 (Campus de La Rochelle). Seront présents la Rectrice, les présidents des 2 universités et le Directeur de l'INSPÉ. Denis Alamargot convie tous les membres du CI à participer à la signature de la convention. Il indique que l'INSPÉ pourra s'appuyer sur la convention cadre pour fonctionner pleinement.

En juin 2023, les statuts ont été ajustés en prenant en compte les remarques du précédent CI, notamment sur la question du quorum. Ils vont être transmis au service juridique de l'Université de Poitiers qui pourrait transmettre ses commentaires avant le prochain CI. La version révisée serait alors retravaillée au sein des instances de l'INSPÉ. Après validation des statuts, le règlement intérieur devra également faire l'objet d'une mise à jour.

Le directeur de l'INSPÉ informe les membres du CI que dorénavant les recommandations du COSP seront communiquées avant le compte-rendu du COSP afin de pouvoir travailler plus rapidement. Pour rappel, le COSP fait des recommandations et le CI procède au vote. Le jour du

COSP, un relevé de décisions sera envoyé à l'ensemble des membres de l'INSPÉ. Le compte rendu sera ensuite transmis sous 15 jours. Ce dernier devra être validé par retour de mail par l'ensemble des membres.

Stéphanie Volteau demande s'il est possible de procéder à un rappel des recommandations du précédent COSP. Denis Alamargot indique que tous les enseignants ont reçu le relevé de décisions le 12 septembre 2023.

Denis Alamargot reprend les différentes recommandations du COSP (cf. relevé de décisions en annexe)

Au niveau du budget prévisionnel, le directeur de l'INSPÉ explique que des modifications ont été apportées depuis et que ce dernier va être présenté aux membres du CI avec les évolutions.

Le règlement des examens sera bien entendu représenté au CI. Denis Alamargot rappelle que les semestres ne se compensent pas et que les critères d'assiduité vont être harmonisés entre tous les sites.

Carla Nadin demande s'il est obligatoire de refaire le stage en intégralité si l'UE3 est obtenue lors d'un redoublement. Frédérique Vray indique la pratique suivie jusqu'à ce jour : refaire l'intégralité du stage pour des raisons pédagogiques. Elle rappelle que la gratification est perçue dès lors que l'ensemble des heures est réalisé. Stéphanie Volteau demande à ce qu'il y ait des éléments de réponses claires. Denis Alamargot précise qu'une décision statutaire doit être prise.

Stéphanie Volteau remercie Denis Alamargot de faire cette présentation et précise que les autres membres du CI et les étudiants du CI n'avaient pas ce document.

Michel Fayol propose plutôt de diffuser le relevé de décisions du COSP aux membres du CI et des collègues mais quelques jours avant le CI.

François Geoffriau demande si les membres du COSP peuvent disposer de ce document dans des délais courts, après la tenue du COSP, afin de pouvoir travailler sur les différents points entre la tenue de deux COSP. Michel Fayol est tout à fait favorable à cette demande. La transmission aux membres du COSP s'effectuera par le Président.

Denis Alamargot indique que la diffusion se fera en deux temps. La première sera à destination des membres du COSP et des formateurs après sa tenue et la deuxième sera à destination des membres du CI avec la convocation à l'instance.

Cette année, cinq journées académiques sont programmées et seront suivies des conseils de formateurs, du COSP et du CI.

Stéphanie Volteau soulève le manque de collègues enseignants lors de la tenue du CI. Elle se demande si la configuration est la même au niveau du COSP. Denis Alamargot confirme et indique que des problèmes de quorum se posent. À plusieurs reprises, il a fallu convoquer de nouveau le COSP faute de quorum.

3. Point sur l'organisation des élections pour le renouvellement du CI

Une information sur les élections va être faite dans les jours à venir. Cette dernière s'effectuera par mail et par voie d'affichage sur les sites. À noter que les listes de diffusion sont maintenant à jour.

Le scrutin se déroulera du 28 au 30 novembre 2023, de midi à midi, par voie électronique. Le calendrier a été défini par l'UP et toutes les composantes sont concernées. Pour le conseil de l'INSPÉ le renouvellement concernera tous les collèges. Quant à l'arrêté électoral, il sera publié le 27 octobre 2023.

La date limite de dépôt des candidatures et du contrôle de recevabilité et d'éligibilité est fixée au 13 novembre 2023 à 18 heures. Les résultats seront proclamés le 1er décembre 2023 au plus tard.

Deux questions vont faire l'objet d'une réunion avec les services juridiques de l'Université de Poitiers. En effet, jusqu'à présent, les étudiants de La Rochelle ne peuvent pas voter pour les élections des représentants du CI alors qu'ils dépendent de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers. De même, les étudiants de 1ère année de Master MEEF 2nd degré qui sont inscrits dans les UFR (FSS, SHA, SFA et Lettres et langues) ne figurent pas sur les listes électorales. En effet, seuls les étudiants inscrits en inscription première à l'INSPÉ sont électeurs.

Frédérique Vray précise qu'elle transmettra le calendrier électoral.

Stéphanie Volteau relève que le calendrier se tient sur la pause pédagogique (inscription sur les listes électorales). Le directeur de l'INSPÉ informe que cet élément avait été remonté à l'UP lors des dernières élections. Stéphanie Volteau demande à ce que les remontées se fassent au niveau de la présidente de l'UP car cela concerne toutes les composantes. Frédérique Vray rappelle que le calendrier tient compte du délai réglementaire de 30 jours avant la date du scrutin.

Michel Fayol pense que la présidente de l'UP n'a pas le choix. Elle doit éviter un vice de procédure qui entraînerait une annulation des élections. Denis Alamargot va faire remonter cette problématique et tiendra informé les membres du CI.

9h55 absence de David Févin (2 voix en moins).

Carla Nadin demande si l'INSPÉ a bien pris en compte le renouvellement des membres pour les séances du CI. Frédérique Vray confirme que l'INSPÉ a été vigilant à ce niveau. C'est le dernier CI qui se tient avant les élections. Ce seront les nouveaux membres qui siègeront au prochain CI.

4. Présentation du référentiel pédagogique administratif 2022-2023 (qui sera annexé au procès-verbal)

Le directeur de l'INSPÉ rappelle que le référentiel pédagogique est voté par le Conseil d'Administration de l'UP. Il indique que l'université de La Rochelle a son propre référentiel également. Il précise que ce sont des heures de formation qui comptent dans le service des formateurs. Par exemple, il y a des responsables de site, de parcours, de stages, Il a fallu retravailler à une répartition des différentes tâches. Les besoins de soutien aux formations ont été identifiés (ex : responsable de MEEF 3 doit être nommé), des appels à candidatures ont été lancés pour les différentes responsabilités. L'INSPÉ s'est engagé à réduire les cas de cumul et à respecter les règles du référentiel. Un enseignant n'a pas le droit de prendre en charge plus de deux responsabilités, et ce à hauteur de 60 heures. La seule exception en volume horaire est une responsabilité de 96 heures qui est celle de responsable pédagogique de site.

Denis Alamargot informe que les services administratifs disposent d'un fichier listant l'ensemble des activités occupées.

En 2022-2023, sur les 4 mentions du Master MEEF, 55 personnes formateurs ont bénéficié du référentiel pour un total de 1 359 heures (24 heures en moyenne). Trois enseignants ont dépassé les règles de cumul (114 heures, 113 heures, 90 heures) dans cette année transitoire. Denis Alamargot précise que ce dépassement était connu et assumé pour ces cumuls car il y avait eu des changements de responsabilités en cours d'année.

Carla Nadin demande si les heures renseignées pour chaque responsabilité sont annuelles parce qu'elle s'étonne du volume horaire assez faible.

Denis Alamargot explique qu'une heure est équivalente à 4,2 heures. Cela tient compte de la préparation de cours, des corrections des copies, des surveillances d'examens... Ces heures sont valorisées. Il faut plutôt calculer de cette façon : 24 heures pour une responsabilité équivalent à 24 x 4,2 heures, soit 100,8 heures.

Le directeur de l'INSPÉ indique que tous les personnels doivent 1 607 heures à l'institution. C'est statutaire. Une heure a un coût employeur chargé de 185 €.

Elvire Diaz précise que le salaire est basé sur 24 heures de travail. Denis indique que c'est comptabilisé effectivement ainsi dans le service.

Stéphanie Volteau demande à ce qu'il y ait quelques explications sur ces cumuls. Denis Alamargot précise que concernant le site de Poitiers, le responsable de la mention MEEF1 1er degré a arrêté sa responsabilité fin août. C'est un autre collègue qui a pris en charge le montage des emplois du temps. Stéphanie Volteau demande si le référentiel a été basculé en conséquence. Denis Alamargot confirme que les heures de référentiel (12h eq TD) ont déjà été données l'an dernier et seront données cette année également. Par ailleurs, la direction a bien entendu la demande des étudiants sur l'importance de nommer un responsable du MEEF 3, un appel à candidature va être lancé dans les prochains jours. La rentrée ne s'est pas très bien passée pour les M2 MEEF3 EE. Cette situation ne doit pas s'installer. Enfin, il faut également qu'une responsabilité pédagogique du site de Poitiers, à part entière, et non pas "faisant fonction de", soit envisagée au regard de la nécessité des tâches et actions à conduire.

Carla Nadin indique que le fait de ne pas avoir de responsable MEEF 3 nécessiterait un suivi et demande à ce que les membres du CI soient tenus informés de l'évolution.

Denis Alamargot précise que l'appel à candidature pour le MEEF 3 va être lancé dans une semaine, une semaine et demie. Cette présente semaine est dédiée au recrutement d'un responsable du diplôme MEEF1 mention 1er degré.

Départ de Sarah et Lorris à 10h00.

Retour de David Févin et arrivée de Stéphanie Netto à 10h11.

Un appel à candidature pour la responsabilité du MEEF 4 sera également effectué au regard du principe de nomination par appel à candidature. Stéphanie Netto explique qu'elle a été nommée précédemment sur la responsabilité du MEEF 4 et qu'elle serait rassurée de clarifier les responsabilités dans cette mention particulière par un appel à candidatures suivant les nouvelles modalités en vigueur depuis l'an passé.

Carla Nadin demande si cet appel à candidature se fait en interne ou en externe. Denis Alamargot indique qu'il s'adresse soit à des personnels statutaires ou des personnels en service partagé de l'Université de Poitiers.

5. Présentation et examen en séance du budget prévisionnel 2024 de la composante INSPÉ (UP)

Michel Fayol précise que ce point va nécessiter un vote dans la mesure où il est question du budget.

Denis Alamargot indique que pour faire fonctionner l'ensemble de l'INSPÉ académique, deux budgets interviennent : celui de la Rochelle et celui de Poitiers. En décembre 2023, une présentation du budget de projet sera faite. Ce budget correspond à la mise en œuvre générale des formations de l'académie, qui établit la balance entre les apports entre le Rectorat et les deux universités.

Le directeur de l'INSPÉ souhaite développer une vision stratégique du budget. Il rappelle que c'est un budget prévisionnel et que des choix sont à faire (projets pédagogiques, prise en charge de nuitées pour des formateurs, pour la recherche...). Il faut s'entendre toutefois en premier lieu sur les finances dont l'INSPÉ dispose.

Denis Alamargot souhaite que le CI donne un feed-back par rapport au budget présenté. Il rappelle que c'est un budget de fonctionnement (frais de déplacement, matériel pédagogique..., inférieur à 800 euros). Si les achats dépassent 800 euros, ce sont alors des crédits d'investissement. Il n'est pas possible de passer du budget de fonctionnement en budget d'investissement et inversement. Sur le budget initial, des prélèvements à la source sont opérés, nécessaires au fonctionnement de la composante. Même s'il y a eu une augmentation de la dotation, il y a eu des retenues plus conséquentes, aboutissant à une baisse de 7 000 euros (ce qui représente, pour donner un ordre d'idée, le budget de la recherche).

En matière de ressources propres, l'INSPÉ reçoit une dotation de la MAÎF sous la forme de locations de nos espaces (1500 euros) et une subvention 60 500 euros (subvention du Conseil Départemental de la Charente pour le site du Campus des Valois). Rien ne s'oppose à ce qu'il y ait d'autres ressources propres, comme par exemple la taxe d'apprentissage. L'an passé, il avait été budgétisé 10 000 € pour la taxe d'apprentissage. Si une taxe d'apprentissage est perçue cette année, elle sera ajoutée au budget 2024.

Lors de la journée académique, un budget plus alarmant a été présenté. Initialement, l'INSPÉ a reçu un budget prévisionnel bien plus préoccupant que celui présenté ce jour. Le budget accordé en juillet présentait une hausse de fonctionnement de 36 000 euros, une baisse de fonctionnement de 12 000 euros, et un prélèvement d'UB paie important en raison du dépassement du seuil des 22 000 heures (pour la mise en œuvre des formations de l'INSPÉ). L'UP indique que l'INSPÉ a consommé 24 000 heures. Nous devons payer la différence, soit 2 000 heures. Par conséquent, l'UP aurait dû prélever 140 000 euros, ce qui correspond au budget d'équilibre de l'INSPÉ pour pour l'année suivante. Cette situation a déjà été subie par d'autres composantes.

Le directeur de l'INSPÉ explique la hausse des prélèvements UB Paie, soit le dépassement des 22 000 heures. Ceci s'explique par trois raisons principales :

- la mise en œuvre de la formation des PEES qui dépasse le budget alloué par le ministère:
 - > 330 000 euros : 1 800 heures de capacité de mise en œuvre
 - > en 2022-2023 : mise en œuvre à 5 300 heures (4 départements x 2 vagues (binômes PE))

> en 2023-2024 : mise en œuvre autour de 3 000 heures (2 bi-départements x 2 vagues (binômes PE))

- la mise en œuvre d'heures de formation hors maquette :
 - > les relations internationales (il faut aller vers des financements ERASMUS+),
 - > le CAPEFE (effectué à fonds perdus. Dans d'autres universités, un DU a été mis en place afin que cela engendre des fonds)
 - > la préparation au concours = 300 à 400 heures (Denis Alamargot soumet le fait de réintégrer la préparation concours dans la maquette)
- la mise en œuvre d'heures de formation maquette :
 - > la répartition des heures CM, TD, TP n'a pas été maîtrisée selon les parcours. Lors de la négociation avec les composantes partenaires, concernant les UE1 et UE2, il est noté "selon la composante". Les composantes ont choisi leur répartition CM, TD, TP, en pensant que c'était sur leur propre budget. C'est en fait facturé à l'INSPÉ via l'UB Paie et l'INSPÉ assume le coût intégral de la maquette. Des réunions de concertation avec les composantes doivent être organisées.

Denis Alamargot explique que la plus grande partie du dépassement du plafond horaire s'explique par la mise en œuvre de la formation des PEES qui doit encore absorber deux vagues liées à mise en stage en binôme telle qu'opérée par le rectorat. Le fait d'être en binôme augmente la formation de 2 300 heures. Le ministère n'attribue la subvention que pour une seule vague et ne tient pas compte des multi-sites. Il est à noter que la mise en œuvre à La Rochelle est prise en compte dans les données chiffrées.

Avec les éléments précédemment communiqués, la situation n'est pas tenable car le budget initialement annoncé ne nous permet plus de fonctionner. L'INSPÉ serait en cessation de paiement en mai avec le budget prévisionnel initial.

Une discussion a eu lieu le 28 septembre 2023 avec la présidence de l'UP. L'UP a accepté de remonter le seuil de 22 000 à 23 000 heures, ce qui correspond à 185 000 euros de budget en plus. L'UP accorde exceptionnellement un supplément de 30 000 euros sur le budget 2024. Par conséquent, au total, l'INSPÉ aura 6 000 euros en moins de crédit de fonctionnement en 2024. Toutefois, l'INSPÉ a une clause de revoyure en mars 2024, présentant un bilan des mesures prises et planifiées avec les composantes et le Rectorat pour le budget 2025.

Le principe de la clause de revoyure est le suivant. Une réduction de 750 heures pour la mise en œuvre des maquettes est attendue. À défaut, 140 000 euros de UB paie seront prélevés sur le budget 2025. L'UP permet à l'INSPÉ cette année de réguler ses formations. Avec cette baisse de 750 heures, l'INSPÉ reviendra à l'équilibre.

Si l'INSPÉ parvient à situer la mise en œuvre de ses formations en dessous du plafond des 23 000 heures, des possibilités pédagogiques innovantes, hors maquette, pourront voir le jour (projets pédagogiques, co-interventions...).

Le directeur de l'INSPÉ tient à ce que le COSP, le CI, les élus aient clairement et complètement connaissance de cette situation. Il a souhaité une totale transparence et a tenu à présenter la réalité.

Pour 2024, le budget prévisionnel initial, à l'équilibre, sera de 165 741 euros.

Il reste à définir les choix stratégiques à mettre en œuvre.

Michel Fayol prend la parole pour préciser que Denis Alamargot explique que nous sécurisons l'avenir. Si l'INSPÉ ne fait pas le choix de rationaliser la situation, il n'y aura plus de marge de manœuvre pour l'an prochain.

Stéphanie Netto constate que 750 heures représentent une formation entière. Elle demande les pistes envisagées pour la baisse des heures.

Denis Alamargot indique qu'il ne faut pas le voir ainsi. Cela représente 5 % du potentiel horaire. En rationalisant, en reposant le cadre des formations, l'INSPÉ doit pouvoir approcher les objectifs. Des groupes de travail vont être constitués et travailler jusqu'en mars 2024 pour réfléchir et maintenir la qualité pédagogique. La question est de savoir comment les heures de préparation aux concours vont pouvoir intégrer la maquette. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de sous service. Un nombre très conséquent de vacations a été constaté : 62 000 heures au lieu de 32 000 heures (chiffres à préciser). Par exemple, il y avait 140 heures d'inclusion effectuées par un vacataire alors que nous avons les ressources internes.

Michel Fayol indique qu'on ne peut pas affecter des moyens si nous ne sommes pas certains de les avoir.

Les membres du CI indiquent que les explications sont claires.

Stéphanie Volteau prend la parole pour indiquer que les moments de discussion seront importants dans les semaines à venir et se demande si la réforme à venir en 2025 ne va pas régler la situation d'elle-même. Elle pense que l'INSPÉ de l'académie de Poitiers ne doit pas être le seul INSPÉ dans cette situation financière. Denis Alamargot indique que peu sont dans cette situation.

Départ David Févin à 11 heures : procuration donnée à Allison (perte d'une voix).

Stéphanie Volteau tient à souligner que le travail d'analyse des élus est pris en compte depuis l'arrivée de Denis Alamargot et qu'ils souhaitent qu'il en soit ainsi avec les prochains élus.

Frédérique Vray présente le budget prévisionnel (cf. annexe).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il y a 2 types de ressources :

- la dotation de fonctionnement
- les ressources propres de fonctionnement.

Trois prélèvements sont effectués à la source.

Les dépenses s'élèvent à 215 895 euros : des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Frédérique Vray fait une présentation par axes stratégiques.

Dotation par axes stratégiques :

- 3 000 euros pour la communication. Le budget alloué est en baisse. Il sert pour les salons, les goodies, les kakémonos ... Ce budget n'est pas très conséquent. Cette année, chaque étudiant de l'INSPÉ a reçu un stylo pour marquer l'appartenance à la formation. Les étudiants de La Rochelle en ont également un.
- 3 000 euros pour la formation de formateurs. Ceci rentre dans le cadre par exemple d'un chargé de mission, d'un formateur qui va assister à un colloque et en contrepartie va former ses collègues au cours d'une restitution.
- 1 500 euros par site sont alloués pour les projets pédagogiques. Ce budget a été augmenté car les sites ont été plus actifs, en particulier les campus des Valois et de Niort.

- 13 000 euros ont été attribués à la recherche. L'INSPÉ a la volonté de soutenir les actions de recherche, de créer de la dynamique. 6 000 euros sont alloués aux projets et soutiens scientifiques (dispositif maintenu). Pour soutenir les collègues qui participent à des colloques, une enveloppe totale de 1 500 euros est mobilisée. En retour, il est demandé à l'enseignant de faire une restitution. La nouveauté concerne 5 500 euros qui sont budgétisés pour les déplacements des enseignants-chercheurs localisés sur les sites INSPÉ des campus de Niort et des Valois, pour assister aux conseils de laboratoires, aux séminaires et réunions au sein de leur laboratoire). Les laboratoires sont situés à Poitiers et il est important de soutenir les enseignants chercheurs des sites distants afin de créer des liens avec les laboratoires. L'UP ne prévoit pas de remboursement pour ces déplacements et les laboratoires n'ont pas forcément de budget pour cela. L'INSPÉ peut soutenir les 9 enseignants-chercheurs concernés. Le but est une accélération de la préparation des HDR. À ce jour, nous n'avons que deux PU à l'INSPÉ, dont un seul qui fait des recherches en éducation et qui est directeur de l'INSPÉ. Nous n'avons pas de PU à temps complet pour conduire des projets. Si nous augmentons notre nombre de HDR, nous aurons accès au repyramidage. L'INSPÉ doit créer les conditions pour permettre de recruter des PU. L'objectif de l'INSPÉ est d'être une composante incontournable dans le milieu de la recherche.

Michel Fayol synthétise les points avant de passer au vote. Il reprend le bilan et les projets.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 5

Pour : 18

Stéphanie Volteau précise que les élus FSU sont d'accord pour voter "pour" la proposition de budget prévisionnel, à la condition que nous puissions avoir les différentes étapes sur l'évolution des projets et des échanges.

Denis Alamargot tient à informer que l'équipe de direction remercie les membres du CI pour le soutien et le vote. Le dialogue avec les représentants élus du CI est indispensable au bon fonctionnement des instances. Le travail en partenariat continuera à s'effectuer.

6. Évolution de la mobilité internationale des étudiants de l'INSPÉ

Victor Millogo, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, présente cette évolution. Il effectue un point sur la mise en œuvre de la mobilité internationale des étudiants de l'INSPÉ. Ces derniers ont été informés par mail au mois de septembre.

L'INSPÉ a souhaité étendre les partenariats avec d'autres structures. Deux possibilités sont offertes aux étudiants :

- en Belgique, avec le dispositif Erasmus +. Une école Helmo accepte d'accueillir chaque année au moins 2 étudiants sur un semestre. C'est donc une mobilité longue. En retour, nous pourrions accueillir des étudiants qui viennent de Belgique. Cette collaboration semble très satisfaisante.
- au Liban, une mobilité de stage SOPA va être mise en place pour le semestre 2. Cette mobilité est née en partenariat avec le ministère, les INSPÉ de Paris et de Nantes. C'est une mobilité contrôlée et gérée qui propose 2 semaines de stage, en mars 2024, de pratique accompagnée. Par la suite, les étudiants viendront pour rendre compte de leur activité à Poitiers. Un appel à candidatures a été lancé et limité aux M1 MEEF 1er degré.

Nous disposons de 4 places. Plus de 12 candidatures ont été reçues. Une commission va être organisée pour procéder à la sélection.

Des négociations sont entamées avec l'université de Turku (Finlande). Un accord de partenariat devrait aboutir. Un point sur ce partenariat sera effectué lors du prochain CI.

Carla Nadin demande comment des mobilités internationales peuvent être envisagées en encadrement éducatif en Belgique dans la mesure où il y a une spécificité de la langue française. Victor Millogo indique que cette mobilité suppose un temps d'échanges, de comparaison de maquettes.

Michel Fayol précise que les objectifs sont les mêmes et que ce sont sur ces points que l'INSPÉ travaille.

David Févin rejoint l'assemblée à 11h30

7. Mise en œuvre des conseils de perfectionnement

Denis Alamargot fait un point au sujet des Conseils de perfectionnement. Il explique que lors du travail effectué sur les statuts, nous avons expliqué que les conseils de perfectionnement devaient être mis en œuvre dans le cadre réglementaire. Jusqu'à présent, nous n'avons pas toujours eu de conseils à ce sujet et ces derniers n'étaient pas toujours composés de façon réglementaire. À noter que sa composition n'était pas très explicite dans nos statuts. Par conséquent, les conseils de perfectionnement de mai-juin ne se sont pas tenus. Toutefois, un engagement a été pris de les tenir ultérieurement d'ici la fin de l'année.

Le Conseil de perfectionnement est présidé par la ou le responsable de la mention, formation ou titre concerné.

Le Conseil de perfectionnement est composé :

- des intervenants au sein de la mention concernés (parcours)
- des responsables de départements concernés par le diplôme concerné
- des représentants étudiants (délégués)
- des responsables pédagogiques des sites (MEEF1) ou de parcours (MEEF2)
- des représentants du rectorat, en tant qu'acteurs institutionnels externes impliqués dans la délivrance du diplôme, de la formation ou du titre concerné.

Stéphanie Volteau demande s'il y a la possibilité d'ajouter des suppléants/représentants en cas d'absence des responsables. Il serait également nécessaire de réfléchir au nombre à définir par catégorie.

Denis Alamargot est d'accord avec ce principe et propose 2 à 3 représentants pour chaque catégorie.

Stéphanie Volteau fait remarquer qu'il n'y a pas de représentant pour chaque discipline. Denis Alamargot répond qu'il y a des représentants par département.

Stéphanie Volteau pense qu'il serait opportun d'inclure les informaticiens, tout comme la responsable de la scolarité. Denis Alamargot le confirme.

Denis Alamargot demande l'aval du CI pour installer les conseils de perfectionnement pour octobre en mode de fonctionnement minimal. Il précise que l'INSPÉ va revenir vers le service juridique de l'Université pour formaliser.

Clara Nadin demande la fréquence des conseils de perfectionnement. Denis Alamargot répond un par an, réglementairement. Toutefois, le responsable de la mention peut réunir les étudiants pour échanger et réaliser des bilans.

Stéphanie Volteau prend la parole pour rappeler les difficultés actuelles pour les mentions MEEF 1 et MEEF 3. Elle pense que deux conseils de perfectionnement sont nécessaires pour pouvoir faire des ajustements. Denis Alamargot rappelle que le conseil de perfectionnement n'est pas décisionnaire et qu'il est essentiel d'avoir un accompagnement en cours d'année pour les étudiants.

Stéphanie Volteau propose que cette discussion soit engagée entre les élus du CI et l'équipe de direction et que les usagers puissent y participer. Denis Alamargot propose de faire le point avec les élus des usagers.

Les membres du CI sont d'accord pour mettre en place ces conseils de perfectionnement.

Stéphanie Netto demande que les conseils de perfectionnement soient mis en place pour toutes les formations car il y a des fonctionnements différents. Elle demande que la composition soit adaptée, comme par exemple pour le MEEF 4. Le rectorat est présent mais les entreprises doivent également siéger. Denis Alamargot confirme que la composition sera adaptée en fonction des formations.

8. Questions diverses

Stéphanie Volteau prend la parole pour faire remarquer qu'il avait été question du renouvellement du COSP. Il semblerait que très peu de formateurs se sentent concernés. Elle demande si des élus du CI pourraient siéger au sein du COSP et à quelle date il y aura un remaniement du COSP. Denis Alamargot informe que normalement le renouvellement du COSP est phasé sur celui du CI. Il dépend du code de l'éducation, et ceci est à revoir avec les statuts. L'évolution du code de l'éducation ne permet plus à un membre du CI de siéger au COSP.

Stéphanie Volteau pense que cela n'empêche pas d'avoir des formateurs de tous les sites présents. Denis Alamargot indique qu'il est possible de solliciter des enseignants en qualité d'invités selon les sujets abordés. Le COSP permet d'avoir son indépendance.

François Geoffriau fait remonter qu'il faut éviter les absences au COSP et que les derniers COSP n'avaient pas de quorum.

Denis Alamargot indique qu'il faudrait appliquer le règlement, c'est-à-dire que si la personne ne siège pas durant 3 fois de suite, le siège devra être libéré. La liste des membres du COSP avait été consolidée à l'arrivée de Denis Alamargot à la direction de l'INSPÉ.

Carla Nadin exprime son étonnement sur le fait qu'il n'y ait aucun usager au COSP. Elle demande s'il est possible que des étudiants soient membres invités.

Denis Alamargot précise que le fait qu'il n'y ait pas d'étudiants représentants relève des statuts.

Michel Fayol indique que la question est légitime mais n'est pas institutionnelle. Le président du COSP peut décider d'inviter des membres en fonction des dossiers.

Denis Alamargot entend la volonté des étudiants à participer et être entendus sur certains dossiers.

Stéphanie Volteau évoque la formation des stagiaires PEES PLC temps plein. Il semblerait qu'il y ait des formations sur des temps de congés scolaires.

Denis Alamargot confirme cette information. Trois jours sont positionnés sur le calendrier académique. Du point de vue de l'INSPÉ, une formation universitaire peut être assurée pour ses étudiants. Du point de vue "stagiaire", la formation des PEES est régie par un arrêté qui indique

que le temps de formation doit se dérouler pendant leur stage. Une autre directive confirme qu'il est autorisé de procéder à des formations continues en-dehors du temps scolaire, pendant les temps de vacances scolaires moyennant une indemnité. En parallèle, l'INSPÉ est en train de recueillir les interrogations des stagiaires. Une séance a été positionnée le 3 novembre pour les stagiaires. Cette séance va servir de test afin d'estimer qui sera présent. La question d'une mise à distance, d'une hybridation de la formation, n'a pas été retenue. Les syndicats et l'équipe de direction n'étaient pas favorables dans un souci d'assurer la qualité de la formation.

David Févin explique que la formation des stagiaires PLC temps plein a été mise en place au service des étudiants. Il leur est difficile de se partager entre la formation et leur classe. L'EAFC a pris en compte cette remarque et expérimente cette année ces 3 jours de formation pendant les vacances, au service de la qualité de la formation des étudiants. Certains ont fait remonter qu'ils étaient plus disponibles intellectuellement lorsqu'ils n'étaient pas dans leur classe et lorsque cela est positionné le 1er jour ou le dernier jour des vacances scolaires. Sur le plan juridique, il est autorisé de faire prendre ce temps sur les congés scolaires. Une allocation est attribuée en compensation. Cela permet également de ne pas impacter la scolarité des élèves lorsque les stagiaires sont en formation. En février, un point sera effectué. D'autres académies ont opéré d'autres choix.

Carla Nadin se fait le relais d'interrogations de la part des étudiants.

- M1 PE : ils ont peu de temps pour faire les conventions de stage
- M2 PE : un stage filé et 3 semaines massées sont programmés pour couvrir les 3 cycles. Les étudiants craignent une perte de continuité avec un retour à l'observation pendant les semaines massées. Ils proposent d'effectuer 3 stages différents en effectuant un stage par trimestre.

Michel Fayol précise que les questions diverses sont à remonter en amont afin de pouvoir apporter des réponses. Il tient à remercier l'étudiante et indique que les questions sont légitimes. Michel Fayol pense que cela relève plus du conseil de perfectionnement.

Denis Alamargot précise que la mise en stage s'effectue en collaboration avec la DSDEN. Une harmonisation est en train de s'opérer pour les différents sites.

Les étudiants pensent que 3 lieux de stage différents ne permettent pas de bien connaître l'école.

Elvire Diaz demande si les conventions de stage des M1 se font sur Arexis, Frédérique Vray confirme.

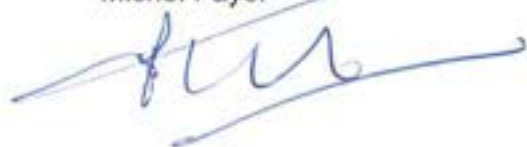
Denis Alamargot tient à remercier le président du CI, Michel Fayol, pour son investissement au sein de l'institut, ainsi que tous les membres dont le mandat s'achève avec cette réunion.

Les élus remercient également le Président du CI et l'équipe de Direction pour la collaboration et l'écoute mise en place.

Levée de la séance à 12h32.

Prochain CI le 12 décembre 2023

Le Président de séance
Michel Fayol



Le directeur de l'INSPÉ
Denis Alamargot





La secrétaire de séance
Angélique Benoit

